

Sujet : [INTERNET] Enquete publique - Projet de parc éolien des Griottes

De : >

Date : 06/10/2022 à 16:50

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Patrick ROGER, Commissaire Enquêteur.

Bonjour Monsieur Patrick ROGER,

En tant que propriétaire d'une habitation sur la commune de Champguyon je vous présente via ce courrier électronique quelques remarques et interrogations concernant le projet de parc éolien des Griottes

Ces remarques et interrogations faisant principalement suite à la lecture de l'avis rendu par le MRAe, consultable ici <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021apge91.pdf>

1/ Encerclement : comme évoqué dans le document de la MRAe p3, on compte 4 parc éoliens à moins de 10km, sans compter les 2 autres en projets. Cela commence à faire beaucoup, surtout pour une région qui n'est pas la plus venteuse de France

Les parcs en cours d'exploitation les plus proches du projet sont les parcs de « Butte de Soligny », de « Porte de Champagne », des « Châtaigniers » et des « Escardes » situés respectivement à 6,6 km, 8,8 km, 9,5 km, et 9,7 km du projet. De nouvelles demandes d'autorisation environnementale postérieures à celle du parc éolien des Griottes ont été déposées depuis. Elles concernent les parcs éoliens de « Bois Chantret » et de Morsain dont les éoliennes les plus proches sont distantes respectivement de 2,5 km et 3,2 km environ des éoliennes du parc des Griottes.

2/ Faune volante : le type d'implémentation proposée ne semble pas être conforme au code de l'environnement, et sur ce point la recommandation de la MRAe semble assez claire (p4)

L'Ae recommande au pétitionnaire de revoir son dossier en profondeur pour respecter la réglementation, ce nouveau dossier devant lui être soumis pour un nouvel avis.

L'Ae recommande au Préfet de ne pas mettre le présent dossier à l'enquête publique avant la production de ce nouveau dossier accompagné d'un nouvel avis d'Autorité environnementale.

3/ Production d'énergie : p6, la MRAe émet des doutes quant au calculs de production d'énergie présentés et demande au pétitionnaire de justifier ses calculs.

Très honnêtement je ne pense pas que la Marne en général et la commune de Champguyon en particulier soit une zone particulièrement venteuse, et prendre pour hypothèse un facteur de charge de l'ordre de la moyenne nationale me semble at minima ambitieux, à la limite du malhonnête.

Quand bien même avec un facteur de charge de 25%, cela signifie que des éoliennes vont être construites pour fonctionner 1/4 du temps ... et pour les 3 autres quarts il va falloir faire appel au sources pilotables.

Ces sources pilotables :

- sont soit déjà décarbonées, et je ne comprends pas l'intérêt de mobiliser des fonds (potentiellement publics) pour construire des éoliennes en plus

- soit ne le sont pas (Gaz, Charbon ...) et donc je ne comprends pas non plus l'intérêt de mobiliser des fonds pour construire quoi que soit qui ne soit pas productif ET décarboné à 100% du temps. Sans parler des quelques soucis à venir pour se procurer Gaz/Charbon /pétrole

Pour faire court, la production électrique éolienne ne semble pas être une solution viable, exception faire peut être des éoliennes en mer (facteur de charge important)

4/ Aspect financier : J'ai du mal à saisir comment une société SEPE GRIOTTES ayant un capital de 40 000 Euros, peut se prévaloir d'assumer les risques liés à la construction de 6 éoliennes valant 500 000 Euros chacune. Quand bien même il y un lien avec la société Intervent

dont le chiffre d'affaire ainsi que le capital sont à peine de la moitié de ce projet. Ce genre de montage me semble extrêmement douteux et si cela était pour faire construire ma maison, je doute pouvoir accorder ma confiance à des sociétés si fragiles économiquement. Je me pose donc des questions quand au montage réel et à l'usage des fonds publics et autres subventions, tout cela pour construire quelque chose qui vient de l'étranger et ne fonctionnera qu'un quart du temps.

5/ Avis de la commune de d'Esternay

Veuillez trouver ci-dessous un extrait du compte rendu de séance du conseil municipal d'Esternay (séance du 15 septembre 2022), mais étant donné que vous êtes cité nominativement, je suppose que vous en avez déjà la connaissance.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

DONNE un avis défavorable au projet envisagé qui consiste en la création d'un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraisons sur le territoire de la Commune de Champguyon.

DONNE un avis totalement défavorable à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SEPE GRIOTTES au titre des ICPE, en vue de créer et d'exploiter le parc éolien ci-dessus,

REAFFIRME ainsi, la totale opposition de la Commune au projet éolien de la société SEPE GRIOTTES à CHAMPGUYON.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à tenter toute action nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à Monsieur le préfet de la Marne et à Monsieur le Commissaire enquêteur, Patrick ROGER, ainsi qu'à la Commune concernée.

En espérant que les cinq points évoqué ci-dessus vous permettent d'avoir une vue éclairée sur la situation à laquelle nous devons faire face

Je vous présente, Monsieur Patrick ROGER, mes salutations respectueuses.

E T